

Fleury-Mérogis

# La justice enquête sur les violences dénoncées par un détenu

**L**E TEMOIGNAGE accablant de Guy-Charles, libéré lundi de Fleury-Mérogis, publié dans nos colonnes le lendemain, n'en finit pas de faire des vagues. Comme l'y avait invité la veille le premier président de la Cour de cassation Guy Canivet (voir nos éditions du 15 novembre), le parquet d'Evry a ouvert hier une enquête préliminaire « sur la base des déclarations de ce détenu afin de déterminer la réalité des faits dénoncés, d'une extrême gravité », mais aussi de « procéder à l'identification de leurs auteurs s'ils étaient avérés ». Trafics, violences, maladies mentales, dérives diverses : les faits allégués par Guy-Charles sont graves. La direction de l'administration pénitentiaire a, quant à elle, annoncé hier soir qu'elle saisissait l'Inspection des services pénitentiaires.

Qu'ils soient surveillants, détenus, avocats ou proches des détenus, ils sont nombreux à confirmer la violence décrite par Guy-Charles. Le directeur de la maison d'arrêt pour hommes de Fleury-Mérogis, Joaquin Pueyo, n'a pour sa part pas sou-

haité nous répondre. Sur place, les révélations de Guy-Charles ne choquent pas. Dans un préfabriqué délabré, à quelques pas de l'entrée principale de la maison d'arrêt, des familles et des proches attendent pour accéder au parloir. Certains viennent tôt pour être certains de ne pas manquer le rendez-vous.

« Ce qu'a dit ce prévenu ne me surprend pas du tout, confie l'ami d'un détenu. Viols, bagarres, trafics... vous pensez que c'est une invention ? La personne que je viens voir, aujourd'hui, me raconte que si tu es trop faible, tu as beaucoup de chances de plonger encore plus. » A l'intérieur du préfabriqué, Agnès, bénévole d'une association chargée de l'accueil des familles, partage ce sentiment. « Je ne sais pas exactement ce qui se passe à l'intérieur de la prison, mais ce tableau noir confirme ce que certains détenus confient à leur famille. Fleury est la plus grande prison du continent, mais c'est surtout la honte de l'Europe. »

E.F. ET A.A.-C.  
AVEC VALÉRIE BRIOUX

## Le livre noir de la plus grande prison d'Europe

**Q**U'ILS SOIENT surveillants, détenus, avocats ou proches des détenus, ils sont nombreux à confirmer la violence à Fleury-Mérogis, telle que l'a décrite Guy-Charles dans nos éditions de mardi. Nous publions aujourd'hui un florilège de leurs témoignages.

### « Ni médecin ni psychologue, on se sent impuissant »

Laurence \*, SURVEILLANTE

« Le plus difficile à gérer, ce sont les détenus qui ont des troubles psychiatriques. On a beau être formé, on n'est ni médecin ni psychologue et on se sent impuissant. Je me souviendrai toujours de ce mineur de 17 ans, incarcéré parce qu'il avait mis le feu à l'hôpital où il était interné. Il était incontinent, incohérent, ingérable. A chaque fois qu'on devait avoir affaire à lui, il fallait qu'on soit deux. Avant d'ouvrir la porte de sa cellule, on se demandait toujours ce qui pourrait nous arriver, dans quel état on le trouverait. Comme c'était un incendiaire, il fallait s'assurer en permanence qu'il n'avait pas de quoi mettre le feu. Les autres détenus étaient inquiets. Ils nous demandaient pourquoi ce gamin hurlait toute la nuit. Ils ne voulaient pas de lui en promenade. Il a fallu le prendre en charge pendant une semaine, avant que son hospitalisation d'office soit prononcée. On

n'en pouvait plus. Quand il est parti, ça a été un vrai soulagement. »

### « Il a hurlé toute la nuit, personne n'est venu »

Marie Dosé, AVOCATE

« Un de mes clients, âgé d'une trentaine d'années, a été violé par ses deux codétenus dans une cellule, en début d'année. Toute la nuit, il a hurlé. Personne n'est venu. Au début, il n'a pas osé en parler. Les abus ont continué. Il a fait deux tentatives de suicide, s'est retrouvé à l'hôpital, puis est retourné en cellule. Un jour, sous la douche, l'un de ses agresseurs l'a menacé à nouveau. Il est sorti en courant, s'est agrippé à un surveillant. Il a enfin réussi à parler à la direction de la prison. Ses codétenus ont été transférés et mis en examen pour viols et actes de barbarie. Lui, pour être protégé, a été placé à l'isolement. »

### « On a dû saisir la justice pour un problème de courrier »

Etienne Noël, AVOCAT

« En 2004, un détenu m'a saisi parce que son courrier mettait un mois à parvenir à sa famille, et autant de temps pour lui être acheminé. Il s'était plaint plusieurs fois auprès des services pénitentiaires, mais cela



FLEURY-MEROGIS (ESSONNE), HIER. Les familles des détenus attendent dans ce local délabré pour retrouver leurs proches au parloir. (LP/JEAN-BAPTISTE QUENTIN)

n'avait fait qu'aggraver le problème. Il n'en pouvait plus. J'ai fait un référé-liberté auprès du tribunal administratif de Versailles : en quarante-huit heures, on a enjoint l'administration à respecter les délais d'acheminement. On a obtenu gain de cause. C'était le vague-mestre qui, manifestement, ne faisait pas grand-chose. C'est fou d'avoir eu besoin de saisir la justice pour une histoire pareille. »

### « Mon frère va côtoyer des caïds... »

Sofia\*, SŒUR D'UN DÉTENU

« Mon frère vient d'avoir 18 ans. Il aurait pu être détenu dans la maison d'arrêt pour mineurs. D'autant que l'organisation est souple et que cer-

tains majeurs y séjournent. Il est en détention provisoire pour des faits de violences. Il est jeune, pas encore jugé, mais il va pourtant côtoyer des caïds. Ça me fait peur. Surtout qu'avant le parloir, ils attendent dans une salle non surveillée. Une fois, pour un règlement de comptes, un détenu a été roué de coups par une autre personne incarcérée. Il s'est retrouvé dans le coma. »

### « Le traitement des familles est presque inhumain »

Agnès, BÉNÉVOLE chargée de l'accueil des familles

« Il y a un mépris pour les familles qui viennent au parloir. Cela frôle parfois

le comportement inhumain. Je me souviens d'une femme qui est arrivée cinq minutes en retard. Elle venait de province. L'administration pénitentiaire n'a pas voulu céder et elle n'a pas pu rendre visite à son mari. Autre aberration : par négligence, l'administration n'avertit pas les familles de l'interdiction des portables pour accéder au parloir. La conséquence est terrible : l'accès est tout simplement refusé, d'autant qu'aucune consigne n'est prévue pour les objets interdits. Comme la majorité des visiteurs ne viennent pas en voiture, ils n'ont qu'une seule possibilité : tourner les talons sans avoir vu le détenu. »

PROPOS RECUEILLIS PAR ELISABETH FLEURY ET AZZEDDINE AHMED-CHAOUCH

\* Ces prénoms ont été changés.